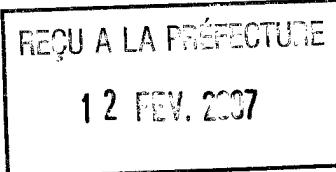


Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6^e/06-07

Service consulté



C051
ACHAT D'UN PRESSEUR PAR L'ASSOCIATION ARBORICOLE
DE FOLGENSBURG DANS LE CADRE DU GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de la Porte du Sundgau et dans un objectif de maintien et de valorisation des vergers, l'association arboricole de Folgensbourg sollicite le Département pour l'achat d'un presseur à fruits ambulants. Il est proposé de participer au financement de cette action à hauteur de 50 %.*

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de la Porte du Sundgau, l'association arboricole de Folgensbourg souhaite acquérir un presseur à fruits ambulants.

Les objectifs de cette action sont :

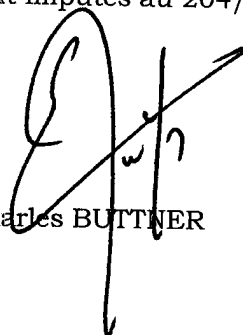
- de valoriser les fruits récoltés par les membres des associations arboricoles locales et les habitants de la communauté de communes,
- la mise à disposition du presseur mobile, via une convention, pour l'ensemble des associations arboricoles de la communauté de communes, à savoir celles d'Attenschwiller, d'Hagenthal-le-bas, de Neuwiller et de Leymen,
- de créer une nouvelle dynamique autour des vergers,
- d'assurer des manifestations festives et éducatives autour des fruits et de leur valorisation en jus,
- de préserver à terme les vergers existants, voire d'en créer de nouveaux en proposant de nouveaux débouchés pour l'arboriculture familiale.

Ce projet s'inscrit en pré-figuration du GERPLAN de la communauté de communes de la Porte du Sundgau engagée depuis fin 2004 dans la démarche et qui devrait valider son programme d'actions au 1^{er} semestre 2007.

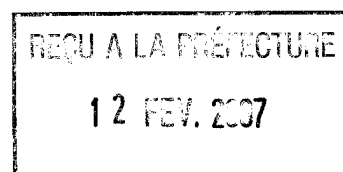
Il vous est proposé de financer cette action à hauteur de 50 % du coût total hors taxe. Le coût de ce projet s'élevant à 1.641,80 € HT selon le devis présenté par l'association arboricole de Folgensbourg, le montant de la subvention départementale serait de 820,90 €.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de cette action pour un montant maximal de 820,90 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 09 FÉVRIER 2007

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03568	ASSOCIATION ARBORICOLE ET HORTICOLE - FOLGENSBURG Achat d'un presseur - Association arboricole de Folgensbourg - GERPLAN CCPSu	1 641,80	50 %	820,90
			Total	820,90